

CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYES 2^{ème} DIVISION



www.rallye-indre.com



RALLYE BUZANÇAIS de l'INDRE

Ven 4
Sam 5
NOVEMBRE 2022

Les communes dans la COURSE !



- BUZANÇAIS
- ARGY
- SOUGÉ
- SELLES SUR NAHON
- FRÉDILLE
- HEUGNES
- VILLEGOUIN
- PELLEVOISIN
- SAINT GENOU



Scannez et découvrez !

RÈGLEMENT PARTICULIER

2022 RALLYE DE L'INDRE - BUZANÇAIS

f rallyedelindre | rallye-indre.com



L'huile des records du monde



Conception : MOTORSERIES.fr - Crédit photo : David CHEUTON

Règlement particulier sportif

Rallye de l'Indre – Buzançais (Championnat de France 2^{ème} division)

Site internet : www.rallye-indre.com

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME ET HORAIRES

<u>Lundi 05 septembre 2022 :</u>	Parution du règlement particulier sportif et ouverture des engagements
<u>Lundi 24 octobre 2022 :</u>	Clôture des engagements
<u>Samedi 29 octobre 2022 :</u>	Publication de la liste des engagés.
09 h 00 à 13 h 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives obligatoires Intermarché route de Beauvais 36500 Buzançais .
09 h 15 à 19 h 00	Reconnaitances (1 ^{er} jour)
<i>Les vérifications administratives se feront à la distribution du road-book, merci d'apporter les originaux des licences permis de conduire et passeport technique (et copies pour ceux qui ne les auraient pas envoyées)</i>	
<u>Dimanche 30 octobre 2022 :</u>	
09 h 30 à 12 h 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives obligatoires Intermarché route de Beauvais 36500 Buzançais.
09 h 45 à 19 h 00	Reconnaitances (2 ^{ème} jour)
<u>Jeudi 03 novembre 2022 :</u>	
09 h 00 à 13 h 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives obligatoires Maison des clubs place du Charles De Gaulle 36500 Buzançais .
09 h 00 à 19 h 00	Reconnaitances (3 ^{ème} jour)
<u>Vendredi 04 novembre 2022 :</u>	
09 h 00 à 11 h 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives obligatoires Maison des clubs place du Charles De Gaulle 36500 Buzançais
10 h 00 à 12 h 00	Séance d'essais ou Skakedown.
09 h 00 à 14 h 00	Reconnaitances (4 ^{ème} jour)
12 h 30 à 16 h 15	Vérifications administratives complémentaires : Club House Tennis, rue des petits champs 36500 Buzançais
12 h 40 à 16 h 30	Vérifications techniques rue des petits champs 36500 Buzançais
15 h 30	1 ^{ère} réunion des commissaires sportifs
18h00	Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ et des heures et ordre de départ de la 1 ^{ère} étape
19 h 00	Départ du 1 ^{er} concurrent de la place Charles De Gaulle Buzançais
20 h 25	Arrivée du rallye, 1 ^{er} concurrent place Charles De Gaulle Buzançais
23 h 00	Publication des résultats partiels et ordre départ 2 ^{ème} étape
<u>Samedi 05 novembre 2022 :</u>	
10 h 15	Départ de la 2 ^{ème} étape de la place Charles De Gaulle Buzançais
18 h 37	Arrivée du 1 ^{er} concurrent
De 19 h 00 à 21 h 00	Vérifications finales au garage Perreau Buzançais (taux horaires 60 €)
30 mn après l'arrivée du dernier concurrent	Publications des résultats du rallye place Charles de Gaulle Buzançais et remise des prix sur podium

LISTE DES ADRESSES

SECRETARIAT

Jean BLAYON
85 rue Pasteur
36120 ARDENTES
☎ 06 81 33 39 71
jean.blayon@orange.fr

rallye-indre@netcourrier.com

AFFICHAGE DE LA LISTE DES ENGAGES

Intermarché Buzançais (à partir du 29/10/2022)
Maisons des clubs Buzançais (à partir du 03/11/2022)

ACCUEIL DES OFFICIELS

Maison des clubs
Place Général Charles De Gaulle 36500 BUZANCAIS

P.C. COURSE SALLE DE PRESSE SALLE DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS



*Maison des clubs
Place Général Charles De Gaulle
36500 Buzançais*

AFFICHAGE OFFICIEL

Parc Fermé
Place Général Charles De Gaulle 36500 BUZANCAIS

PARC FERME

Place Général Charles De Gaulle 36500 BUZANCAIS

PARC D'ASSISTANCE

Camping de la tête noire et rue des sports
36500 BUZANCAIS

VERIFICATIONS FINALES

SARL Garage Perreau
72 Rte de Châteauroux 36500 BUZANCAIS

REMISE DES PRIX

Sur podium
Place Général Charles De Gaulle 36500 BUZANCAIS

RALLYE NATIONAL DE L'INDRE – BUZANCAIS
03 et 04 novembre 2022

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition :

L'ASA du Berry en qualité d'organisateur administratif, et l'Ecurie Berrichonne, en qualité d'organisateur technique organisent les
04 et 05 novembre 2022

LE RALLYE NATIONAL DE L'INDRE – BUZANCAIS

Autorisation Ligue du Centre Val de Loire n° 028/2022 le 22/07/2022
Le présent règlement a été enregistré par la F.F.S.A., sous le permis d'organisation
N°553 en date du 28/07/2022


Comité d'organisation :

Président	Franck MICHAUD
Vice-présidents	Marc DUPONCHEL Joël GUERIN
Secrétaire	Catherine GIRAUD
Trésorier	Jean BLAYON
Protocole et Officiels	Joël GUERIN
Responsable véhicules	Alexandre IVALDI – Luc DEMICHELIS
Road Book	Florent GEROME
Matériel et implantation	Francis COLIN
Relations avec les concurrents	Jean BLAYON
Animation	Philippe SOING Laurent BLANCHEFORT
Partenaires et VIP	Vinciane GEROME

Secrétariat et permanence du Rallye :

Jusqu'au 02 novembre 2022

Chez Jean BLAYON 85 rue Pasteur - 36120 ARDENTES

 06 81 33 39 71

jean.blayon@orange.fr

A partir jeudi 03 novembre 2022

P.C. du Rallye : Maison des Clubs Place du Général Charles De Gaulle 36500 BUZANCAIS

Pilotes 06 81 33 39 71

Officiels 02 54 07 24 90

Organisateur technique :

Ecurie Berrichonne BP 61 36002 CHATEAUROUX

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. Officiels

OBSERVATEUR FFSA :

Gérard PLISSON

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Président	Jacques COURMONTAGNE	1004 / 11849
Membres	Gilles GUILLIER	1507 / 2504
	Sophie GARDIA	1504 / 54158

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course Général	Joseph LORRE	1202 / 10395
Directeur de course Adjoint	Jérôme GARDIA	1504 / 45029

Adjoints à la Direction de Course	Jean Luc PAGE	1507 / 4727
	Serge FAUVEL	1507 / 2517
	Jean Luc ROGER	1507 / 1030

Responsable parc et chargé du rallye 2	Alain BONNAUD	1714 / 8481
--	---------------	-------------

Responsable des classements	Mathieu BONNEAU	
-----------------------------	-----------------	--

Directeurs des Epreuves Spéciales	ES 1.2.5.8 : Damien DAM VAN NHINH	1501/114336
	- Adjoint Guillaume LEGRAND	1307/220796

ES 3.6.9 : Michel FRALIN	1208 / 2149
- Adjoint Brigitte MARTY	0915 / 136694

Inter : Jean Louis MINEUR	1209 / 29169
----------------------------------	--------------

ES 4.7.10 : Jacques COURTIN	1504 / 6239
- Adjoint Sébastien DEUIL	1303/113016

Véhicule tricolore	Joël GUERIN / M.L.LORRE	1502 / 3984
--------------------	-------------------------	-------------

Véhicule balai	Rémy DUMOND / J.HOUSSINOT	1511/3808
----------------	---------------------------	-----------

COMMISSAIRES TECHNIQUES

Responsable :



Membres : Responsable des nouveaux départs

Jean Luc PHELIPEAU	1110 / 9060
Patrick DESBAIT	1503 / 9740
Sylvain MENORET	1507 / 8845
Philippe COURTIN	1507 / 42190
Francky MAIRE	1507 / 50428
Luc GOURDON	1202 / 163936
Manuel SANTOS	1503 / 26264

MEDECIN CHEF

Docteur BELIN

COMMISSAIRES SPORTIFS CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS :

	
Cécile BEAU 1502 / 172903	Jean Marc SEGUIN 1511/3352

CHARGE DES RELATIONS AVEC LA PRESSE :

Frédéric PINGUET
- Adjointe Françoise MARTIN

1.2P. Eligibilité Le Rallye de l'Indre - Buzançais compte pour :
Le championnat de France des Rallyes 2^{ème} division 2022
La Coupe de France des Rallyes 2023 Coefficient 4
Le Championnat du Ligue Régionale du Sport Automobile du Centre Val de Loire 2022
Michelin Rallye Tour

1.3P. Vérifications : conforme au règlement standard FFSA.

Les équipages ne recevront pas de convocation pour les vérifications techniques, ils trouveront l'heure sur le site www.rallye-indre.com ou par téléphone au secrétariat.

Chaque pilote/concurrent devra se présenter aux vérifications techniques préliminaires avec la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité ci-dessous :

Pilote et Voiture :

<https://www.ffsa.org/Lists/Docutheque/Fiche%20d'enregistrement%20des%20%C3%A9quipements%20de%20s%C3%A9curit%C3%A9%20-%20PILOTE%20-%20V3%20VH.pdf#search=fiches%20securite>

Copilote :

<https://www.ffsa.org/Lists/Docutheque/Fiche%20d'enregistrement%20des%20%C3%A9quipements%20de%20s%C3%A9curit%C3%A9%20-%20CO-PILOTE%20-%20V3.pdf#search=v%C3%A9rifications%20techniques%20pr%C3%A9liminaires>

A H-10 (CH entrée Parc fermé) ils devront présenter les permis de conduire et licences de l'équipage.

ARTICLE 2P. ASSURANCES : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES :

Conforme au règlement standard FFSA

3.1P. Demande d'engagement – Inscription

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye de l'Indre - Buzançais doit adresser la demande d'engagement jointe dûment complétée avant le **24 octobre 2022** cachet de la poste faisant foi à :
Jean BLAYON 85 rue Pasteur 36120 ARDENTES

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum

3.1.11.1P. Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs.....	440 €
Equipage avec 2 membres Ecurie Berrichonne et licenciés ASA Berry.....	350 €
Equipage avec 1 membre Ecurie Berrichonne et licencié ASA Berry.....	390 €
Sans la publicité facultative des organisateurs :	880 €

A l'ordre de l'ECURIE BERRICHONNE

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- du montant des droits d'engagement.
- de la photocopie de la licence des deux membres d'équipage.
- de la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage ou photocopie de la carte d'identité pour les copilotes ayant une licence Nationale Junior Auto.

3.3. Ordre de départ : Conforme au règlement standard FFSA.

Pour la 2^{ème} étape, il se fera dans l'ordre du classement de la 1^{ère} étape hors pénalité.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.3P. Assistance : conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée Allée des sports et Camping de la tête Noire 36500 Buzançais

Les organisateurs fourniront à tous les équipages un autocollant « assistance » (indispensable pour avoir accès au Parc d'Assistance). Un seul véhicule admis, les camping-cars pourront avoir un accès payant au camping.

Le parking plateaux obligatoire le long du camping voir plan sur le road-book.

ARTICLE 5P. PUBLICITE : conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative vous seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. Description

Le Rallye de l'Indre - Buzançais 2022 comporte un parcours de 251,2 km

Il se déroulera en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 128,11 km (soit 51,1 %)

Les épreuves spéciales sont :

E.S. 1 - 2 - 5 - 8 Sougé-Conseil Départemental de l'Indre 7,06 km

E.S. 3 - 6 - 9 Frédille-Conseil Régional Centre Val de Loire 23,56 km

E.S. 4 - 7 - 10 St Genou-Commune de Buzançais 9,73 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire

6.2p. Reconnaissances : Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages par E.S.

Afin de faire respecter les règles et le code de la route, l'organisateur mettra en place des contrôles renforcés (pointage, respect des jours et horaires, présence gendarmerie avec radar notamment dans les villages, ...).

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE : conforme au règlement standard FFSA

7.3.17 Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante

Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »).

L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ. Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un équipage réintégrant le rallye se verra affecté d'une pénalité de 10 minutes pour chaque Epreuve Spéciale non terminée ou non effectuée. Cette pénalité en temps sera ajoutée au meilleur temps obtenu dans sa classe. Si un équipage est seul dans sa classe, le Collège des Commissaires Sportifs lui attribuera un temps jugé le plus équitable. Si l'abandon a lieu après la dernière Epreuve Spéciale de l'étape, l'équipage sera cependant considéré comme ayant abandonné lors de cette dernière Epreuve Spéciale. Dès lors, une pénalité de 10 minutes sera ajoutée à son temps réalisé dans celle-ci. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ et arrivée). Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

7.5.12.1. Epreuve spéciale "en boucle"

Lors d'une épreuve spéciale (ES) se déroulant en boucle (fin de l'ES 4, 7 et 10), et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.
- tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

7.5.17.3. Dépannages Rappel R.G.:

S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité.

Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

7.5.17.4 Abandon :

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon au numéro de téléphone communiqué lors des vérifications. La non-observation de cette règle entraînera pour l'équipage une pénalité financière à la discrétion des commissaires sportifs.

Le N° de tel de la Direction de Course sera indiqué sur le Briefing écrit du Directeur de Course.

7.5.21. SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera organisée le vendredi 4 novembre de 10 h à 12 h sur la commune de Saint Genou, d'une longueur de 3,20 km. Le montant de l'engagement est de 70 €.

Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer. Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

ARTICLE 8 PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS : Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 CLASSEMENTS : Conforme au règlement standard FFSA et au championnat de France des rallyes 2^{ème} division.

ARTICLE 10 PRIX – COUPES :

CLASSEMENT		1er	2ème	3ème	4ème
General		400,00 €	300,00 €	200,00 €	
Classe	Moins de 4 partants	220,00 €			
	De 4 à 5 partants	320,00 €	150,00 €		
	De 6 à 9 partants	380,00 €	220,00 €		
	De 10 à 12 partants	440,00 €	220,00 €	100,00 €	
	Plus de 12 partants	440,00 €	220,00 €	100,00 €	50,00 €
Féminin	3 partants ou plus	220,00 €			

Les classe R1A et R1B, R2B et R2C, R3D, R3C et R3T seront regroupées en R1, R2 et R3 ainsi que les classes A7K et A7S en une seule.

Des coupes ou trophées récompenseront :

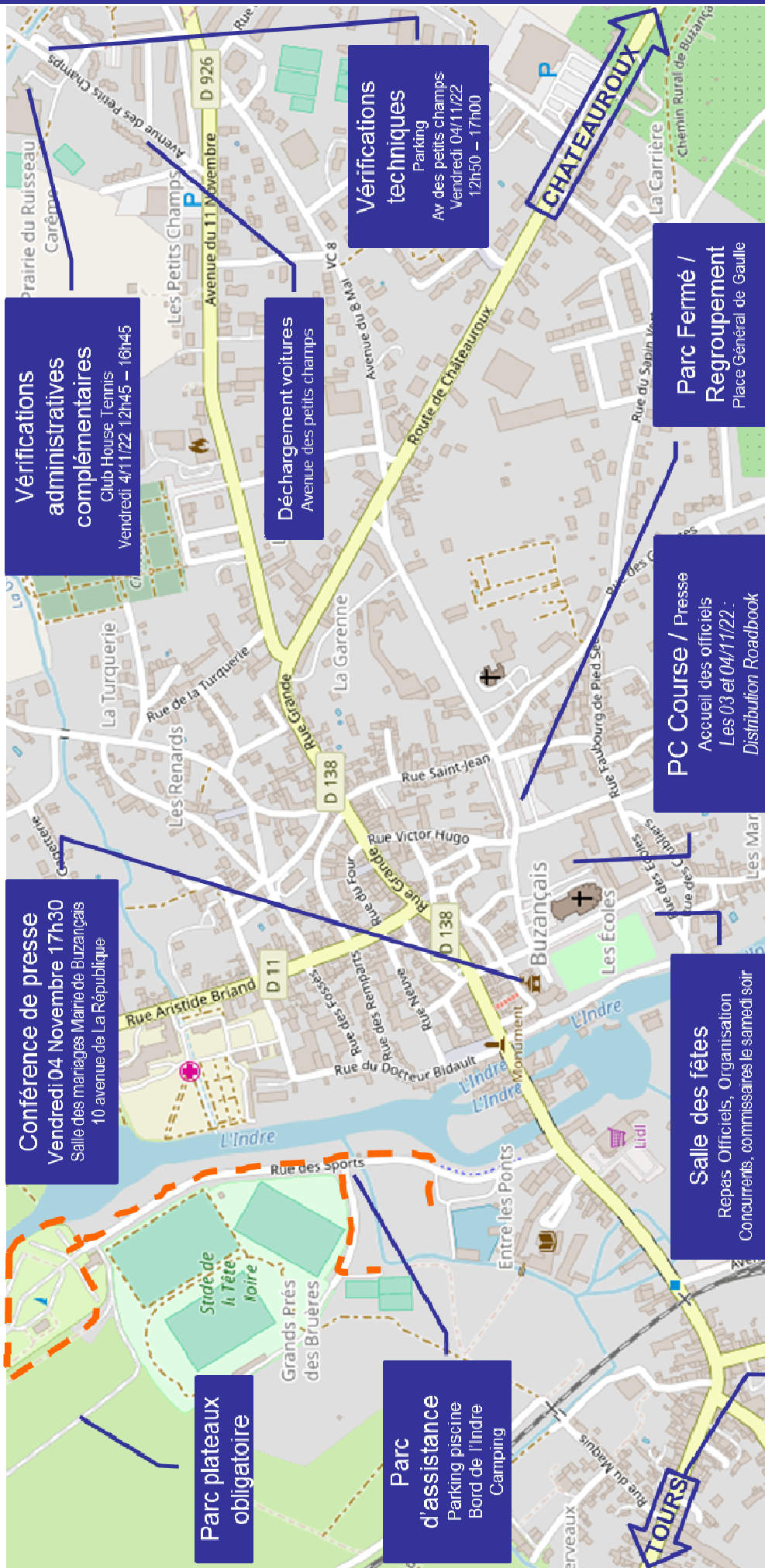
- les 3 premiers équipages du classement général
- le premier équipage de chaque groupe
- le premier équipage de chaque classe
- le premier équipage féminin
- 4 commissaires de route

La remise des prix se déroulera le samedi 5 novembre 2022 à l'arrivée du rallye sur le Podium. Les prix en numéraire seront envoyés dans la semaine suivante.

Vendredi 04 et Samedi 05 Novembre 2022

Lever du soleil	7 h 38
Coucher du soleil	17 h 28

CH - ES	Désignation	E.S	Liaison	Dist. Totale	Temps Imparti	1ère voiture	dernière voiture
Leg 1 Vendredi 04 Novembre 2022							
CHOA	Buzancais - Parc Fermé OUT					19 h 00	21 h 10
CH0B	Buzancais - Assistance IN		0,62	0,62	0 h 06	19 h 06	21 h 16
RZ1	Service A						
	Distance jusqu'au prochain refueling	7,06	33,84	40,90			
CH0C	Buzancais - Assistance OUT		0,90	1,52	0 h 20	19 h 26	21 h 36
CH1	Sougé		12,32	13,84	0 h 21	19 h 47	21 h 57
	Neutralisation		0,12	13,96	0 h 03		
ES1	Prologue Sougé	7,06	0,45	21,47		19 h 50	22 h 00
CH1A	Buzancais - Parc Fermé		19,43	40,90	0 h 35	20 h 25	22 h 35
	Total leg 1	7,06	33,84	40,90		17,26%	
Leg 2 Samedi 05 Novembre 2022							
CH1B	Buzancais - Parc Fermé OUT			40,90		10 h 15	12 h 25
CH1C	Buzancais - Assistance IN		0,62	41,52	0 h 06	10 h 21	12 h 31
RZ2	Service B						
	Distance jusqu'au prochain refueling	40,35	29,75	70,10			
CH1D	Buzancais - Assistance OUT		0,90	42,42	0 h 30	10 h 51	13 h 01
CH2	Sougé		12,32	54,74	0 h 21	11 h 12	13 h 22
	Neutralisation		0,12	54,86	0 h 03		
ES2	Sougé - Conseil départemental Indre	7,06	0,45	62,37		11 h 15	13 h 25
CH3	Frédille		2,62	64,99	0 h 15	11 h 30	13 h 40
	Neutralisation		0,20	65,19	0 h 03		
ES3	Frédille-Conseil régional Centre Val de Loire	23,56	0,45	89,20		11 h 33	13 h 43
CH4	St Genou		8,91	98,11	0 h 36	12 h 09	14 h 19
	Neutralisation		0,19	98,30	0 h 03		
ES4	St Genou-Commune de Buzancais	9,73	0,22	108,25		12 h 12	14 h 22
CH4A	Buzancais - Parc de regroupement IN		2,75	111,00	0 h 17	12 h 29	14 h 39
	Parc de regroupement 45mn						
CH4B	Buzancais - Parc Regroupement OUT			111,00		13 h 14	15 h 04
CH4C	Buzancais - Assistance IN		0,62	111,62	0 h 06	13 h 20	15 h 10
RZ3	Service C						
	Distance jusqu'au prochain refueling	40,35	29,75	70,10			
CH4D	Buzancais - Assistance OUT		0,90	112,52	0 h 35	13 h 55	15 h 45
CH5	Sougé		12,32	124,84	0 h 21	14 h 16	16 h 06
	Neutralisation		0,12	124,96	0 h 03		
ES5	Sougé - Conseil départemental Indre	7,06	0,45	132,47		14 h 19	16 h 09
CH6	Frédille		2,62	135,09	0 h 15	14 h 34	16 h 24
	Neutralisation		0,20	135,29	0 h 03		
ES6	Frédille-Conseil régional Centre Val de Loire	23,56	0,45	159,30		14 h 37	16 h 27
CH7	St Genou		8,91	168,21	0 h 36	15 h 13	17 h 03
	Neutralisation		0,19	168,40	0 h 03		
ES7	St Genou-Commune de Buzancais	9,73	0,22	178,35		15 h 16	17 h 06
CH7A	Buzancais - Parc de regroupement IN		2,75	181,10	0 h 17	15 h 33	17 h 23
	Parc de regroupement 40mn						
CH7B	Buzancais - Parc Regroupement OUT			181,10		16 h 13	17 h 53
CH7C	Buzancais - Assistance IN		0,62	181,72	0 h 06	16 h 19	17 h 59
RZ4	Service D						
	Distance jusqu'au prochain refueling	40,35	29,13	69,48			
CH7D	Buzancais - Assistance OUT		0,90	182,62	0 h 40	16 h 59	18 h 39
CH8	Sougé		12,32	194,94	0 h 21	17 h 20	19 h 00
	Neutralisation		0,12	195,06	0 h 03		
ES8	Sougé - Conseil départemental Indre	7,06	0,45	202,57		17 h 23	19 h 03
CH9	Frédille		2,62	205,19	0 h 15	17 h 38	19 h 18
	Neutralisation		0,20	205,39	0 h 03		
ES9	Frédille-Conseil régional Centre Val de Loire	23,56	0,45	229,40		17 h 41	19 h 21
CH10	St Genou		8,91	238,31	0 h 36	18 h 17	19 h 57
	Neutralisation		0,19	238,50	0 h 03		
ES10	St Genou-Commune de Buzancais	9,73	0,22	248,45		18 h 20	19 h 57
CH10A	Buzancais - Parc fermé IN		2,75	251,20	0 h 17	18 h 37	20 h 17
	Total leg 2	121,05	89,25	210,30		57,56%	
TOTAL RALLYE							
		ES	Liaison	Total		% ES	
	Total 10 ES	128,11	123,09	251,20		51,00%	



Conférence de presse
Vendredi 04 Novembre 17h30
Salle des mariages Marie de Buzançais
10 avenue de La République

Vérifications administratives complémentaires
Club House Tennis
Vendredi 4/11/22 12h45 – 16h45

Parc plateaux obligatoire

Parc d'assistance
Parking piscine
Bord de l'Indre
Camping

Déchargement voitures
Avenue des petits champs

Vérifications techniques
Parking
Av des petits champs
Vendredi 04/11/22
12h50 – 17h00

PC Course / Presse
Accueil des officiels
Les 03 et 04/11/22 :
Distribution Roadbook
Pré vérifications administratives
Maison des clubs
Entre l'école et la Poste

Salle des fêtes
Repas Officiels, Organisation
Concours, commissaires le samedi soir

Parc Fermé / Regroupement
Place Général de Gaulle

Les 29 et 30/10/22
Distribution Roadbook
Pré vérifications administratives
INTERMARCHÉ (hall) Rte Beauvais

FFSA
CHAMPIONNAT DE
FRANCE 2^{ème} DIVISION **RALLYE**

Ville de
Buzançais



sofeval

PERIER
AUTOMOBILES



REGARD
opticiens

RALLYE
BUZANÇAIS
de l'INDRE

AEB
LOCATION et VENTE

Le bon outil au bon moment



Intermarché
SUPER
BUZANÇAIS



D
DOCUMENTHOM

Centre-Val de Loire
www.centre-valde Loire.fr

